

Courrier du Soir

La Vérité considère comme probable la démission des députés de Paris qui siègent encore à la Chambre.

D'après ce journal, ces messieurs auraient pris la résolution définitive de résigner leur mandat et ne seraient plus retenus que par la question d'opportunité.

Le même journal dit que M. Thiers songerait à se débarrasser de tous les hommes qui ont appartenu au gouvernement du 4 septembre. Il paraît certain qu'un nouveau ministère est en voie de formation à Versailles; la combinaison qui aurait le plus de chance d'aboutir serait :

- Duc de Broglie, affaires étrangères ;
- Lambrecht, intérieur ;
- Germain, finances ;
- Mac-Mahon, guerre ;
- Pothuau, marine ;
- Pouyer-Quartier, travaux publics ;
- Larcy, instruction publique ;
- Dufaure, justice.

L'amiral Guédon a été nommé gouverneur général de l'Algérie.

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

On nous écrit de Paris :

Ce qui se passe en ce moment aux gares St-Lazare et de Versailles à propos des journaux est assez curieux. Au départ de Paris, à la douane de Batignolles, les gardes nationaux saisissent tous les journaux, à l'exception du Rappel, du Cri du peuple, de la Nouvelle République, du Père Duchesne, et de quelques autres. A la gare de Versailles nouvelle douane et nouvel examen. Là, il n'est pas possible de pénétrer dans la ville avec un numéro du Père Duchesne, de la Nouvelle République, du Cri du peuple ou du Rappel. Tous les autres journaux entrent sans obstacles, quant au Journal officiel de la République, celui de Versailles est prohibé à Paris et celui de Paris est prohibé à Versailles.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à Versailles, sous la présidence de M. Thiers.

L'APPEL A L'ASSASSINAT

Voici ce que nous trouvons dans le Journal officiel du comité révolutionnaire de Paris : que les honnêtes gens lisent et jugent :

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, le 27 mars 1871.

Nous reproduisons l'article suivant du citoyen Ed. Vaillant, article qui nous paraît répondre d'une façon satisfaisante à une des difficultés du moment.

Le délégué, rédacteur en chef du Journal officiel :

CHILONGUET.

On nous assure, mais la nouvelle n'a rien d'officiel, que le Duc d'Aumale serait à Versailles. Si cela était vrai, c'est que Bordeaux à Versailles le Duc d'Aumale n'aurait pas rencontré un citoyen.

C'est par des faits semblables que l'on voit combien le sens moral et civique s'est effaïssi. Dans les républiques antiques le tyrannicide était la loi. Ici, une prétendue morale nous assassine cet acte de justice et de nécessité.

Aux corrompus qui se plaisent dans la pourriture monarchique, aux intrigants qui en vivent, s'unit le groupe des niais sentimentaux.

Ceux-ci déclarent que ces pauvres diables de princes ne sont pas responsables de crimes de leurs pères, de leur non, de leur famille, pas plus que ne le serait le fils de Trogmann. Ils oublient que le fils du forçat n'est pas condamné par l'opinion publique s'il n'est forçat lui-même ; mais, à juste titre la défiance s'attache à celui dont la jeunesse a subi l'influence de ses mauvais exemples, dont l'éducation première a eu un tel directeur.

De même un prince, fils de prince, qui continue à s'appeler prince, et qui, comme le Duc d'Aumale en question, ose venir poser dans la France républicaine la question monarchique et la candidature de sa famille, excite notre colère et appelle notre justice.

Et quand même ces princes qui rêvent de nous rejeter dans l'oppression auraient été éclairés par le génie de la Révolution, ils devraient alors comprendre qu'ils ne doivent pas devenir des agents de discorde et de guerres civiles, et ils devraient se condamner eux-mêmes à aller expier dans une contrée lointaine le malheur et la honte de leur naissance. Car il ne suffit pas qu'ils se prétendent sans ambitions, nous rappelons les protestations et les serments de Bonaparte. Fus-ent-ils sincères, leur nom, leur présence seraient exploitées par ceux que l'ambition, l'intérêt, l'intrigue attachent à leur fortune, et, quelle que fut la volonté du prince, son influence néfaste serait la même.

De même que, dans le cours inaltérable des choses, tout élément discordant est éliminé et rien de ce qui est contre l'équilibre ne pourrait prévaloir, de même, dans la société, tout objet de trouble dans l'ordre moral, tout obstacle à la réalisation de l'idéal de justice que poursuit la Révolution doit être brisé.

La société n'a qu'un devoir envers les princes : la mort. Elle n'est tenue qu'à une formalité : la constatation d'identité. Les d'Orléans sont en France ; les Bonaparte veulent revenir ; que les bons citoyens avisent.

Dépêches télégraphiques

Service particulier du Journal de Roubaix.

Paris, 28 mars midi. Paris est tranquille, mais les gardes nationaux du comité sont sur la défensive.

Le sous-comité central remplaçant le comité central a décrété la formation de 25 bataillons de marche.

Le Cri du Peuple dit que le vote de dimanche proclame la déchéance de l'Assemblée de Versailles et ne veut pas de général en chef de la garde nationale.

Paris, 28 mars, 6 h. soir.

La commune a été proclamée solennellement à quatre heures sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Plusieurs salves d'artillerie ont été tirées.

Plusieurs maires ont donné leur démission.

Quelques maires et quelques conseillers élus ont refusé leur mandat.

La Banque de France a fait une nouvelle avance de 500,000 francs au Comité.

Hier des soldats envoyés de Versailles ont coupé le pont de bateaux à Sèvres.

Bourse : affaires nulles, Rente 50.40 ; Emprunt 51.85 ; Lyon 795 ; Autrichiens 812.

Bucarest, 28 mars.

La Chambre est dissoute par un décret du prince.

Le ministère qui avait présenté sa démission reste.

La ville est tranquille.

ASSEMBLÉE NATIONALE

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Séance du 28 mars.

Présidence de M. J. GRÉVY.

La séance est ouverte à 2 heures 40.

Il est donné lecture du procès verbal. Un membre proteste contre l'oubli de son nom dans la liste des 80 membres qui ont signé la proposition tendant à annuler les élections municipales de Paris.

Le procès-verbal est adopté. Le président lit une lettre de M. Clément, disant que dans la conviction où il est de ne plus pouvoir être utile au pays en restant dans le sein de l'Assemblée, il croit devoir résigner son mandat de député.

M. de la Roche-Thulon, propriétaire à Paris, fait savoir que sur sa maison, a été affiché trois fois de suite la nuit dernière, un bon à fusiller qui lui montre à l'Assemblée. Le même membre lit un article du Journal officiel de Paris présentant l'apologie du tyrannicide et déplorant qu'il ne soit pas trouvé un seul citoyen pour tuer le Duc d'Aumale. L'orateur ajoute, en s'adressant à ses collègues de la gauche, qu'il se croit désormais vis-à-vis d'eux en état de légitime défense. (Applaudissements à droite. Réclamations et protestations à gauche.)

Les cris à l'ordre ! A l'ordre retentissent sur tous les bancs de la gauche.

M. SCHÖLCHER monte à la tribune et proteste énergiquement. Il en est de même de M. TARDY. Leurs paroles se perdent au milieu du bruit.

Une voix à gauche : C'est l'Assemblée qui est insultée.

M. LE PRÉSIDENT. — J'invite M. de Laroche-Thulon à expliquer sa pensée. Je ne pense pas qu'il ait voulu établir entre les membres de cette assemblée et les hommes qu'il a signalés aucune solidarité. S'il en était autrement je ne pourrais pas permettre que vous la déclarassiez.

M. DE LAROCHE THULON. — Je serai très court et très net. Il n'a pas pu entrer dans ma pensée de toucher à aucun des membres qui siègent dans cette assemblée et qui marchent dans les grandes questions morales en unité avec nous. Mais il est un fait et s'il y a parmi les membres de la gauche des membres de l'Assemblée démissionnaires ou autres qui acceptent la solidarité de pareilles doctrines, c'est à ceux là seulement que je m'adresse et je prie ceux des membres de cette Assemblée qui seraient même d'un avis opposé de leur transmettre mes paroles.

M. LOCKROY veut parler.

M. LE PRÉSIDENT donne acte à M. de Laroche Thulon de la déclaration de laquelle il ressort qu'il n'attribue à aucun des membres de l'Assemblée une solidarité quelconque avec ceux qui préchent l'assassinat. (Applaudissements à droite.)

M. DE LAROCHE THULON confirme cette interprétation.

M. FRESNEAU proteste contre les agissements de l'Internationale.

M. FLOQUET : Ces hommes sont fous... A droite : A l'ordre ! A l'ordre !

M. FLOQUET. — Monte à la tribune.

Il combat le procédé en vertu duquel plusieurs membres de la droite rendent leurs collègues de la gauche responsables des actes dont ils ne sont pas coupables. Il proteste contre la désignation amplifiée qu'on fait M. de La Roche Thulon de ceux des députés de Paris qui, après avoir fait tous leurs efforts pour obtenir de l'Assemblée un moyen de conciliation, ont, en désespoir de cause, signé l'adresse adressée aux électeurs de Paris. Il déclare qu'assister au spectacle que présente l'Assemblée nationale depuis huit jours peut mener à la folie les têtes les plus solides. En ces conditions M. Floquet déclare avoir répondu à ce qu'il

considère comme une provocation par l'affirmation d'un fait et d'une vérité.

LE PRÉSIDENT. — rappelle M. Floquet à l'ordre.

M. FRESNEAU. — espère, que le crime qui a été commis à St-Etienne a été celui d'un étranger. Il demande à ce propos si la société qu'on appelle l'Internationale continue à introduire dans Paris des désordres et si des mesures ont été prises pour y remédier. L'ordre consiste dans le respect de la volonté nationale ici présente telle qu'elle s'est manifestée dans les élections les plus libres que nous ayons eues. Le pays compte sur nous ; il nous a confié le soin de rétablir l'ordre et le dépôt sacré ne périra pas entre les mains ni par violence ni par surprise. L'entente se fera bientôt entre la France et Paris, assez rapidement pour déjouer toutes les mauvaises passions qui se sont déjà traduites trop souvent par l'assassinat. Mais le Paris avec qui l'accord se fera est le Paris français et non pas le Paris cosmopolite qui fait l'erreur. L'accord se fera entre Paris tête et cœur de cette généreuse nation qui s'appelle le peuple français et non Paris écume de l'Europe. (Agitation)

M. LE PRÉSIDENT. — rappelle l'orateur à la question ; il a une demande spéciale à faire et il n'a pas la parole pour avoir seulement une occasion de faire un discours.

M. FRESNEAU. — Paris comprendra que nous sommes avec lui et nous espérons qu'il ne se méprendra pas sur nos intentions ; il comprendra les secrets de nos apparentes duretés.

M. LE PRÉSIDENT. — rappelle de nouveau l'orateur à la question ; ce n'est que par tolérance qu'il est permis d'adresser des questions aux ministres.

M. FRESNEAU. — continue : j'aurais eu dit-il, plus de liberté dans un Chambre française, je demande, en un mot, l'interception des communications de l'Internationale avec Paris (Mouvements Divers).

M. E. PICARD monte à la tribune moins pour répondre au préopinant que pour constater qu'une réponse serait prématurée et inutile. Dans la crise que nous traversons, il y a bien des éléments que nous devons suivre mais qu'il n'est pas nécessaire de désigner à cette tribune. Il y a des heures où les paroles sont oiseuses et des heures où il faut des actes ne sont pas des heures où il faut se dépenser en paroles.

Presque partout en France l'ordre est rétabli, à Lyon et à St-Etienne. Le télégraphe dit que l'ordre est rétabli plus même que ne le faisaient pressentir les prévisions. Il n'y a plus d'agressions, les tribunaux fonctionnent. A Toulouse, M. Duportal a quitté la préfecture, ou de Kératy a été appuyé par la garde nationale et aucune effusion de sang n'a eu lieu. A Marseille, il en sera bientôt de même.

Une voix : Et à Narbonne ?

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. — A Narbonne, 200 émeutiers se sont emparés de l'Hôtel-de-Ville ; et ce qui fait reconnaître le mot d'ordre, c'est que là comme ailleurs on s'est fait l'imitateur de l'étranger, on a pris des otages, on a arrêté un certain nombre de notables et l'on propose de rentrer dans l'ordre à la condition de l'impunité pour les délits qui ont été commis.

Voilà la situation. Elle n'a rien d'inquiétant. (Mouvements divers.) Nous sommes obligés de choisir entre nos inquiétudes. J'ai voulu dire que les troubles dont je vous parle, ne ressemblent en rien à une insurrection qui embrasse surtout le midi. Nous sommes en face d'une situation particulière à laquelle nous ferons face. L'énergie et mieux la sagesse de tous y mettra prochainement fin (Très-bien)

M. de Valon dépose les rapports de la commission d'initiative sur la question des fonctionnaires qui ont refusé leurs services à la Prusse et sur l'éligibilité des préfets. Les rapports seront imprimés et distribués.

Un autre membre dépose les rapports sur la proposition tendant à la nomination d'une commission de 30 membres chargés de réviser les contrats passés par le gouvernement de la défense nationale.

Un membre dépose une proposition tendant à la nomination d'une commission de 30 membres pour l'élaboration d'un code rural.

M. LOCKROY dépose une pétition de nombreux commerçants de Paris sur la question des loyers.

M. PELLETAN dépose une pétition semblable.

Ces pétitions seront renvoyées à la commission qui sera chargée d'examiner le projet de loi sur les loyers.

M. DUFAURE, garde des sceaux, présente un projet relatif à l'allocation de juges des tribunaux de commerce et un autre projet relatif à la question des loyers dans le département de la Seine.

Voici le résumé du second projet. Dans les trois jours, il sera institué dans chaque arrondissement une commission arbitrale de quatre membres plus un président, chargés d'examiner la question des loyers, lesquels seront désignés par le juge de paix. Ces commissions arbitrales seront appelées à connaître exclusivement de la question des loyers elues depuis le mois d'octobre 1870 jusqu'en octobre 1871. Elles pourront limiter selon le cas, les droits des propriétaires et opérer une réduction n'excédant pas le quart du chiffre total du loyer échû. Les actes et sentences de ces commissions seront visés par timbre et enregistrés gratis.

Le ministre demande l'urgence pour les deux projets.

(La séance continue)

LE PRÉSIDENT. — rappelle l'orateur à la question ; ce n'est que par tolérance qu'il est permis d'adresser des questions aux ministres.

M. FRESNEAU. — continue : j'aurais eu dit-il, plus de liberté dans un Chambre française, je demande, en un mot, l'interception des communications de l'Internationale avec Paris (Mouvements Divers).

M. E. PICARD monte à la tribune moins pour répondre au préopinant que pour constater qu'une réponse serait prématurée et inutile. Dans la crise que nous traversons, il y a bien des éléments que nous devons suivre mais qu'il n'est pas nécessaire de désigner à cette tribune. Il y a des heures où les paroles sont oiseuses et des heures où il faut des actes ne sont pas des heures où il faut se dépenser en paroles.

Presque partout en France l'ordre est rétabli, à Lyon et à St-Etienne. Le télégraphe dit que l'ordre est rétabli plus même que ne le faisaient pressentir les prévisions. Il n'y a plus d'agressions, les tribunaux fonctionnent. A Toulouse, M. Duportal a quitté la préfecture, ou de Kératy a été appuyé par la garde nationale et aucune effusion de sang n'a eu lieu. A Marseille, il en sera bientôt de même.

Une voix : Et à Narbonne ?

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. — A Narbonne, 200 émeutiers se sont emparés de l'Hôtel-de-Ville ; et ce qui fait reconnaître le mot d'ordre, c'est que là comme ailleurs on s'est fait l'imitateur de l'étranger, on a pris des otages, on a arrêté un certain nombre de notables et l'on propose de rentrer dans l'ordre à la condition de l'impunité pour les délits qui ont été commis.

Voilà la situation. Elle n'a rien d'inquiétant. (Mouvements divers.) Nous sommes obligés de choisir entre nos inquiétudes. J'ai voulu dire que les troubles dont je vous parle, ne ressemblent en rien à une insurrection qui embrasse surtout le midi. Nous sommes en face d'une situation particulière à laquelle nous ferons face. L'énergie et mieux la sagesse de tous y mettra prochainement fin (Très-bien)

M. de Valon dépose les rapports de la commission d'initiative sur la question des fonctionnaires qui ont refusé leurs services à la Prusse et sur l'éligibilité des préfets. Les rapports seront imprimés et distribués.

Un autre membre dépose les rapports sur la proposition tendant à la nomination d'une commission de 30 membres chargés de réviser les contrats passés par le gouvernement de la défense nationale.

Un membre dépose une proposition tendant à la nomination d'une commission de 30 membres pour l'élaboration d'un code rural.

M. LOCKROY dépose une pétition de nombreux commerçants de Paris sur la question des loyers.

M. PELLETAN dépose une pétition semblable.

Ces pétitions seront renvoyées à la commission qui sera chargée d'examiner le projet de loi sur les loyers.

L'Administration de la Mode Illustrée chez Firmin Didot, rue Jacob, 56) à l'honneur d'avertir les abonnées de ce journal que tous les numéros arriérés qui leur sont dus, suivant la durée de leur abonnement, leur seront envoyés, dès qu'elles en auront fait la demande aux bureaux du journal en indiquant l'adresse de leur domicile actuel. Ces numéros, préparés pendant le blocus de Paris, contiendront le Journal du Siège, écrit au jour le jour par M^{me} Emmeline RAYMOND, et compléteront d'une façon intéressante les collections de la Mode Illustrée, qui seraient sans valeur s'il s'y trouvait des lacunes.

Les réclamations concernant les numéros arriérés, les renouvellements d'abonnement, les abonnements peuvent être adressés, dès à présent, chez Firmin Didot rue Jacob, 56; avec le premier numéro de janvier commencera un nouveau et intéressant roman d'E. MARLITTE

Emprunt Péruvien 6 0/0 1870

Les contractants de l'emprunt rappellent qu'aux termes du prospectus de l'émission.

« 1^o Les versements en retard sont passibles d'intérêts à 6 0/0 l'an, à partir du jour du versement, sans mise en demeure.

« 2^o Que les certificats provisoires peuvent être frappés de déchéance, au moyen de l'insertion des numéros dans un journal et de la vente des titres correspondants, un mois après l'insertion, sans autre mise en demeure.

A raison des circonstances, il n'a été procédé jusqu'ici à aucune déclaration de déchéance, mais les porteurs de titres en retard sont invités à effectuer, AVANT LE 10 AVRIL PROCHAIN, les versements échus avec les intérêts dus, et sont prévenus qu'à partir de cette date, les certificats provisoires en retard pourront être frappés de déchéance, dans les termes cidessus rappelés.

724

CHEMIN DE FER DU NORD.

DE LILLE A MOUSCRON :	
Lille, dép.,	Matin : 5.30 — 7 h. — 8.30
—	9.55 — 11.05 — 12.30 — Soir : 2.20 — 4.30 — 5.30 — 7.55 — 11.
Roubaix, dép.,	Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — 12.48 — Soir : 2.38 — 4.48 — 5.48 — 8.13 — 10.47
Tourcoing, dép.,	Matin : 5.54 — 7.29 — 8.59 — 10.24 — 11.34 — 12.59 — Soir : 2.49 — 4.59 — 5.59 — 8.24 — 10.52
Mouscron, (heure belge) Arr.	Matin : 6.40 — 7.45 — 9.16 — 10.40 — 11.50 — 1.15 — Soir : 3.05 — 5.15 — 6.15 — 8.40.
DE MOUSCRON A LILLE	
Mouscron (heure belge) dép.	Matin : 7 h. — 8 h. — 9.30 — 11.05 — 12.05 — Soir : 1.40 — 3.21 — 5.53 — 7.10 — 9.10.
Tourcoing, (heure franç) dép.	Matin : 5.10 — 7.12 — 8.12 — 9.42 — 11.17 — 12.17 — Soir : 1.52 — 3.33 — 6.03 — 7.28 — 9.24
Roubaix, dép.	Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — 12.26 — Soir : 2.01 — 3.42 — 6.13 — 7.38 — 9.36
Lille, arr.	Matin : 5.35 — 7.39 — 8.39 — 10.09 — 11.44 — 12.44 — Soir : 2.19 — 4 h. — 6.31 — 7.56 — 9.54.

Ligne Directe de LILLE à VALENCIENNES

PAR ORCHIES ET SAINT-AMAND

ITINÉRAIRE DES TRAINS

(15 Octobre 1870)

LILLE A VALENCIENNES	
Lille, dép.,	Matin : 6.52 — 10.35 — Soir : 4.05 — 8.10
Lesquin, dép.,	Matin : 7.04 — 10.47 — Soir : 4.17 — 8.22
Fretin, dép.,	Matin : 7.11 — 10.54 — Soir : 4.24 — 8.29
Templeuve, dép.,	Matin : 7.18 — 11.01 — Soir : 4.31 — 8.36
Orchies, dép.,	Matin : 7.33 — 11.20 — Soir : 4.50 — 8.52
Rosult, dép.,	Matin : 7.47 — 11.31 — Soir : 5.01 — 9.03
Saint-Amand, dép.,	Matin : 7.58 — 11.40 — Soir : 5.10 — 9.13
Raismes, dép.,	Matin : 8.10 — 11.50 — Soir : 5.20 — 9.26
Valenciennes, Arr.,	Matin : 8.22 — 12.03 — Soir : 5.35 — 9.40.
VALENCIENNES A LILLE	
Valenciennes, dép.,	Matin : 6.50 — 10.35 — Soir : 4.05 — 8.05.
Raismes, dép.,	Matin : 7.01 — 10.46 — Soir : 4.16 — 8.16
Saint-Amand, dép.,	Matin : 7.11 — 10.56 — Soir : 4.26 — 8.26
Rosult, dép.,	Matin : 7.18 — 11.03 — Soir : 4.33 — 8.34
Orchies, dép.,	Matin : 7.38 — 11.25 — Soir : 4.53 — 8.50
Templeuve, dép.,	Matin : 7.49 — 11.35 — Soir : 5.05 — 9.05
Fretin, dép.,	Matin : 7.56 — 11.42 — Soir : 5.12 — 9.08
Lesquin, dép.,	Matin : 8.05 — 11.50 — Soir : 5.20 — 9.15
Lille, Arr.,	Matin : 8.20 — 12.05 — Soir : 5.35 — 9.30.

Heures du départ du chemin de fer d'Arras.

VERS PARIS. — Pour Albert, 8 h. 01 matin. — Corbie, 10 h. 55 matin — Corbie, 3 h. 38 soir. — Albert, 6 h. 16 soir.
VERS LE NORD. — Valenciennes et Lille, 8 h. 17 matin, 12 h. 20, 3 h. 20 soir, 7 h. 25 soir, 1 h. 06 matin.
VERS HAZEBROUCK. — Calais et Dunkerque, 5 h. 35 matin, 9 h. 05 matin, 12 h. 25, 5 h. 30 soir, Hazebrouck, 7 h. 30 soir.
Tous ces trains sont omnibus.
Le jour où il y a du poisson à transporter à Paris un train a lieu à 7 h. 30 du soir jusqu'à Corbie.

Chemin de fer d'Ostende à Armentières

COMINES A ARMENTIÈRES				
STATIONS.	MATIN.	MIDI.	SOIR.	SOIR.
Comines, dép.	6.45	12.05	3.30	9.10
Warneton, —	6.25	12.15	3.45	9.30
Le Touquet, —	6.40	12.30	4.10	9.50
Houplines, —	6.50	12.40	4.20	10.10
Armentières, arr.	6.55	12.45	4.25	10.15
ARMENTIÈRES A COMINES				
STATIONS.	MATIN.	MIDI.	SOIR.	SOIR.
Armentières, dép.	7.30	2.15	4.40	
Houplines, —	7.40	2.20	4.50	
Le Touquet, —	8.05	2.45	5.15	
Warneton, —	8.50	2.55	5.20	
Comines, arr.	6.55	3.05	5.35	

Avis aux ménagères

MAISON BOUBERT

13, rue Saint-Georges

VÉRITABLE

Beurre de Bretagne

1 f. 40 le 1/2 kil.

(Sauf variation)

L'Épicerie Centrale de Roubaix vend tous ses articles à des prix admissibles de n'importe quelle maison d'épicerie, comestibles, vins fins, spiritueux et liqueurs.

COMPOSITEURS-TYPOGRAPHES

On demande deux compositeurs, l'un pour les travaux de ville, l'autre pour le journal.

S'adresser à l'imprimerie du Journal de Roubaix, rue Nain, 1, Roubaix.